

Lettre aux élus

N° 45 - JUIN 2017



Evaluer nos actions pour un nouveau départ

A mi-parcours de la réalisation de notre charte de développement, un premier bilan s'impose. Les actions menées depuis 2010 feront l'objet d'une analyse de leurs points forts et de leurs manques dans une démarche à partager avec nos partenaires et vous élus du territoire. Sur ces bases, il sera alors temps de préparer les trois prochaines années du programme d'actions.

Ma volonté est d'ores et déjà de proposer un projet en faveur de l'économie locale, de l'agriculture et de la valorisation des produits locaux tant pour nos habitants que pour nos visiteurs. Il s'agira aussi d'investir plus encore le champ de l'économie sociale et solidaire porteur de développement durable et souvent non délocalisable.

Enfin, une réflexion spécifique sur la GEMAPI est lancée afin d'anticiper ensemble au mieux cette thématique essentielle que représente l'eau pour notre Parc. Nous ne manquerons pas de vous impliquer dans toutes ces démarches.*

Marc Lefèvre,

**Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

GEMAPI* : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, à compter du 1er janvier 2018.

www.parc-cotentin-bessin.fr

Vos représentants

Pour suivre l'évolution du territoire avec la création de communes nouvelles et les fusions de communautés de communes, le Parc a révisé ses statuts en janvier 2017.

Pour simplifier la compréhension, les secteurs d'élections des délégués communaux ont été réduits à **4 secteurs géographiques** (cf. carte). Le nombre de représentants est cependant resté à 150 délégués, avec l'attribution de sièges supplémentaires pour les communes les plus importantes en population.

Le 4 mai dernier, les **150 représentants des communes** du Parc, ont élu parmi eux 30 représentants pour participer à la principale instance de décision du Parc, à savoir le comité syndical, puis parmi ces derniers, 8 membres pour le bureau.

Le collège des communautés de communes a accueilli un membre supplémentaire au bureau.

Les collèges des élus régionaux et départementaux, et leurs représentants siégeant au bureau n'ont pas changé.

Les 23 membres du bureau sont :

Collège de la Région (6 membres) :

AMIEL Caroline
DEJEAN DE LA BATIE Hubert
MAZIER Florence
MARIE Pascal
THIERRY Nathalie
VERGY Didier

Collège des départements (6 membres) :

DAUBE Gabriel
GODARD Nicole
LEFEVRE Marc
LE GOFF Maryse
LEROSSIGNOL Françoise
THOMINES Patrick (nouveau)



Collège des communautés de communes (3 membres) :

AUBRIL Pierre
FAUVEL Michel (nouveau)
HÉBERT Anne

Collège des communes (8 membres) :

BARRAULT Stéphan
GREEN Jean Michel
HUET Laurent
JOLY Jean Marc
LEVAVASSEUR Jocelyne
POULAIN Jean-Marie
TAPIN Gérard
UHLMANN Alexandra

Président : Marc LEFEVRE

Vice-président « Région » : Pascal MARIE

Vice-présidente « communautés de communes » : Anne HÉBERT

Vice-président « communes » : Jean-Marc JOLY

Vice-présidence « Calvados » : Patrick THOMINES

Pour en savoir + : **Philippe MONCAUT**, directeur.
pmoncaut@parc-cotentin-bessin.fr

Dépôt légal : septembre 2006
Édition trimestrielle - Tirage : 1770 ex. - ISSN papier : 1290-3442
Directeur de publication : Marc LEFEVRE
Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin
Crédit photos : © S. Mahaux, O. Pierre (Pnr MCB).
cartographie: Pnr MCB, ©IGN- BD Topo® -2016
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales
Par l'imprimerie Handi Prest - Guesnain (59).


**Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin**

Une autre vie s'invente ici



Que fait le Parc ? Un, deux, trois... participez !

Un... « Tour du Parc »

Le samedi 24 juin matin, aura lieu la cinquième rencontre terrain du « Tour du Parc » sur le thème « gérer un espace naturel » avec une visite sur les sites du Lac des Bruyères à Millières et sur la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Les élus du Parc sont invités à venir échanger sur des actions menées par ou avec le Parc.

Pour en savoir + : Odile PIERRE - opierre@parc-cotentin-bessin.fr

Deux ... A la découverte du paysage d'une commune nouvelle : Montsenelle.

Sur le territoire du Parc, 30 communes se sont regroupées pour créer 11 communes nouvelles. La construction d'une identité et d'un projet passe par une bonne connaissance des caractéristiques et des enjeux à cette nouvelle échelle. La commune de Montsenelle a accepté de tester une démarche, qui s'appuie sur des animations de lecture du paysage, pour découvrir et croiser des regards autour de six lieux choisis par les élus et répartis dans les quatre communes historiques (bourgs, places, marais, mont castre...). Une exposition présentera les résultats de cette démarche en novembre à la Maison du Parc.

Pour en savoir + : Joëlle RIMBERT - jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr

Trois...inventaire participatif de la biodiversité

La commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte a répondu positivement à l'appel à candidature du Parc pour un inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale. Il s'agit de donner l'occasion à la population de découvrir la nature proche de chez elle au travers, essentiellement, de sorties découverte effectuées avec et pour les habitants. Des animations auront lieu jusqu'à fin juin et en septembre. La période de l'été sera laissée aux habitants qui souhaitent poursuivre la découverte en autonomie avec des documents que nous leur fournissons.

Pour en savoir + : Jean-Baptiste WETTON - jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait !

Des communes à énergie positive !

La convention « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** », (TEPCV) signée par le Parc le 6 décembre 2016 avec le ministère de l'Écologie et l'avenant signé le 4 avril 2017 par les communes ayant des projets prêts à être mis en œuvre, ont permis d'obtenir **un million d'euros de subvention avec un taux de 80 %** pour diverses actions en faveur de la transition énergétique :

- soutien du dispositif Enerterre de lutte contre la précarité énergétique;
- sensibilisation des habitants et création d'une exposition sur le thème du changement climatique;
- développement de la filière terre pour la rénovation;
- organisation de chantiers « développement durable » en faveur des jeunes;
- acquisition de véhicules électriques utilitaires (toutes les communes signataires de l'avenant sauf Lessay);
- expérimentation de l'autopartage (Trévières);
- expérimentation d'une balayeuse électrique (Isigny-sur-Mer);
- aménagements de pistes cyclables (Carentan-les-Marais, Lessay, Trévières);
- installation d'une toiture solaire photovoltaïque pour de l'autoconsommation (La Meauffe).

Enfin un ultime avenant a été signé le 4 mai permettant de faire bénéficier de 300 000 € d'aides financières pour le changement d'éclairage public des territoires suivants :

- Communauté de Communes Baie du Cotentin,
- Communes de Carentan-les-Marais, Créances, Hémévez, Isigny-sur-Mer, Lessay, Le Hommet-d'Arthenay, La Meauffe, Picauville, Pirou, Pont-Hébert, Quinéville, St-Jean-de-Daye, Ste-Mère-Eglise, St-Sauveur-le-Vicomte et Trévières.



L'objectif étant de remplacer environ 500 luminaires obsolètes à mercure ou à sodium par des leds, engendrant une économie d'énergie d'au moins 50% pour les communes concernées.

Dans la continuité de cette opération, le Parc incite les communes de son territoire à mettre en œuvre d'autres actions d'économie d'énergie dans l'éclairage public, en partenariat avec le SDEM : extinction nocturne, installation d'horloges astronomiques... Plusieurs communes bénéficient du label « Village étoilé » récompensant ces efforts : la Meauffe, Marchésieux, Périers, Saint-Martin-d'Aubigny.

Ces aides financières s'ajoutent à celles obtenues en 2015 et 2016 avec l'appui du Parc par les communautés de communes Sèves-Taute (2 millions d'euros) et La Haye-du-Puits (600 000 €).

Pour en savoir + : Denis LETAN, chargé de mission transition énergétique
- 02 33 71 62 42 - dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du bureau du 23 janvier et comités syndicaux des 23 janvier, 20 mars et 4 mai 2017.

• Fonds de sauvegarde terre-chaume :

27 dossiers soutenus sur les communes de Feugères, Montmartin-en-Graignes, Colombières, Marchésieux, Appéville, Orglandes, Saint-Georges-de-Bohon, Bernesq, Marchésieux, Brévands, Tribéhou, Lozon, Saint-Pellerin, Neuilly-la-Forêt, Le Hommet-d'Arthenay, Auvers, Saint-Jean-de-Daye, Graignes-Mesnil-Angot, pour une aide totale de 67 536 € représentant un **montant de travaux de 395 000€**.

• Mouvement de personnel :

Arrivée d'**Emmanuel Schmitt** le 3 avril en remplacement de Benoît Lecaplain pour l'animation et les suivis scientifiques.



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont - 50500 Carentan-les-Marais
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr - www.parc-cotentin-bessin.fr

Une autre vie s'invente ici

Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin